

Compte-rendu conseil municipal du 23 juillet à 20h30

salle du conseil Mairie

Présents : Jean-François MENESTRIER, Aude BETTINELLI, Elisabeth RABOLIN, Maryline VALDUGA, Carole LAMIELLE, Bruno PETIET, Bertrand RUHIER, Jean-Marc FEVRE

Absents excusés : Laurence RICQ, Alexandre SOUL

Pouvoirs : Alexandre SOUL à Bertrand RUHIER

Secrétaire de séance : Carole LAMIELLE

Ouverture de séance : 20H35

1. Ajout à l'ordre du jour

Devis modifié pour signalisation priorité à droite rue du château et du moulin

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 juillet 2019

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 9 juillet 2019

Pour : 9 Contre : 0 **Abstention : 1**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition.

20h40 : Arrivées de François Xavier POUX et Sébastien THIBAUD

Pouvoir de Laurence RICQ à François Xavier POUX

3. Validation de l'entreprise pour les travaux de l'aménagement extérieur de la mairie

Suite à la procédure de négociations auprès des trois entreprises ayant répondu à l'appel d'offres de la commune concernant les travaux d'aménagement extérieur de la Mairie, il est présenté aux conseillers municipaux le classement établi par la Maîtrise d'œuvre Cabinet Solmon.

Sur les 3 offres initiales, seules 2 entreprises (SARL HEITMANN et MALPESA) ont répondu à la négociation ; COLAS NORD EST n'a pas remis de nouvelle offre.

Au regard des critères de prix et de la valeur technique (moyens humains et matériels, modalités d'exécution, planning d'intervention) la SARL HEITMANN & Fils est classée première. Montant de son offre : 96 228,91 € HT pour un budget estimatif de 104 000 € H.T.

Il est donc proposé au conseil municipal de voter pour retenir l'entreprise HEITMANN

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition.

4. Approbation devis modifié pour signalisation priorité à droite rue du château et du moulin

La société Signaux Signature s'est rendu compte d'une erreur dans son devis pour la fourniture de 2 panneaux lumineux de signalisation de priorité à droite et de ce fait retire son précédent devis. Le nouveau s'établit à 3 506,10 € HT contre 2 418 € HT.

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote contre ce nouveau devis et demande de contacter la société pour obtenir un rabais et que d'autres sociétés soient consultées. Une décision sera alors prise au conseil du 27 août.

Pour : 0 Contre : 13 Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse l'approbation du devis modifié. .

5. Questions et informations diverses

➤ Dissolution Syndicat de la communauté de communes de la Dame Blanche

Pour information, notre commune devrait percevoir prochainement la somme d'environ 30 000 € suite à la dissolution du syndicat de la communauté de communes de la Dame Blanche entraînant la vente de ses biens comme par exemple la maison des services à Devecey.

➤ Eclairage public

Il est porté à l'attention du conseil municipal des dysfonctionnements concernant l'éclairage public du lotissement du Val de Cussey (trop lumineux) et de la rue de la Fougère (certaines ampoules hors service). Le Maire informe qu'une demande d'intervention auprès des services compétents de Grand Besançon Métropole est en cours.

➤ Lotissement derrière la Ville

Un permis d'aménager va être déposé par RESIDENCIEL pour l'aménagement du terrain Brillotey comportant 7 parcelles.

21h37 : L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.

